

## Communiqué de presse

### Création de bains d'hiver à Bellerive

**Pour répondre à la demande de la population, la Municipalité de Lausanne va procéder à l'aménagement d'une zone de baignade hivernale à Bellerive. Pour que les Lausannoises et Lausannois puissent déjà en profiter cet hiver, un appel à projets de baignade hivernale éphémère sera prochainement publié.**

Inscrite au programme de législature, la création de bains d'hiver à Lausanne, plus précisément dans le secteur de Bellerive, est un projet cher à la Ville. Il tient compte de l'attrait grandissant des Lausannoises et Lausannois pour les baignades vivifiantes dans les eaux du lac.

L'emplacement choisi se situe au sud-ouest de la piscine de Bellerive, à proximité des bains publics. Le vaste espace à disposition de cette zone, son accès direct et facilité au lac ainsi que les commodités existantes des bains publics font de cet espace un emplacement idéal pour accueillir ce projet.

Afin d'offrir à sa population la possibilité de se détendre dès cet hiver, la Municipalité a décidé d'adopter une procédure en deux temps. La création des bains d'hiver à Lausanne fait donc l'objet d'abord d'une zone de baignade hivernale éphémère puis le développement et la mise en œuvre d'un projet de bains pérennes.

Pour cette première étape, la Municipalité préconise l'installation de structures amovibles de bien-être, tels que saunas et espace de détente, qui seront chauffées au bois. Pour sa réalisation, un appel à projets sera publié prochainement permettant aux personnes intéressées de déposer un dossier complet auprès du Secrétariat général de la Direction de la sécurité et de l'économie.

La Municipalité de Lausanne

Informations sur [www.lausanne.ch](http://www.lausanne.ch)

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec :

- Pierre-Antoine Hildbrand, conseiller municipal, directeur de la Sécurité et de l'économie,  
079 964 27 39
- Emilie Moeschler, conseillère municipale, directrice des sports et de la cohésion sociale,  
021 315 42 00

Lausanne, le 17 octobre 2022